

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ)

OCTOBRE 2022

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 24 octobre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ)

Sont modifiées de la façon suivante :

- 1. L'ANNEXE Y relative aux conditions particulières applicables à certaines personnes salariées de la catégorie des techniciens et des professionnels de la santé et des services sociaux visées par le processus de titularisation est modifiée par l'ajout, à la fin de l'article 1, du texte suivant :**

Les parties peuvent, par arrangement local, convenir d'ajouter d'autres critères d'exclusion afin de se soustraire aux dispositions de la présente annexe et prévoir les modalités applicables aux personnes salariées visées par les critères d'exclusion.

- 2. La lettre d'entente 43 relative à l'ajout d'effectifs, à la stabilisation des équipes, au soutien et à la reconnaissance des intervenants œuvrant auprès de la clientèle en centre jeunesse (CJ) est modifiée par l'ajout, à la fin de l'article 2.01, du texte suivant :**

Les parties peuvent, par arrangement local, convenir d'ajouter d'autres critères d'exclusion afin de se soustraire aux dispositions de la présente annexe et prévoir les modalités applicables aux personnes salariées visées par les critères d'exclusion.

La présente entente entre en vigueur à compter de la date de la signature.

En foi de quoi, les parties nationales ont signé, ce 6^e jour du mois de mars 2023.

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ)**



Karine Cabana



Michel Jolin

**LE COMITÉ PATRONALE DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (CPNSSS)**



Louis Bourcier



Jean-Guy Payette